

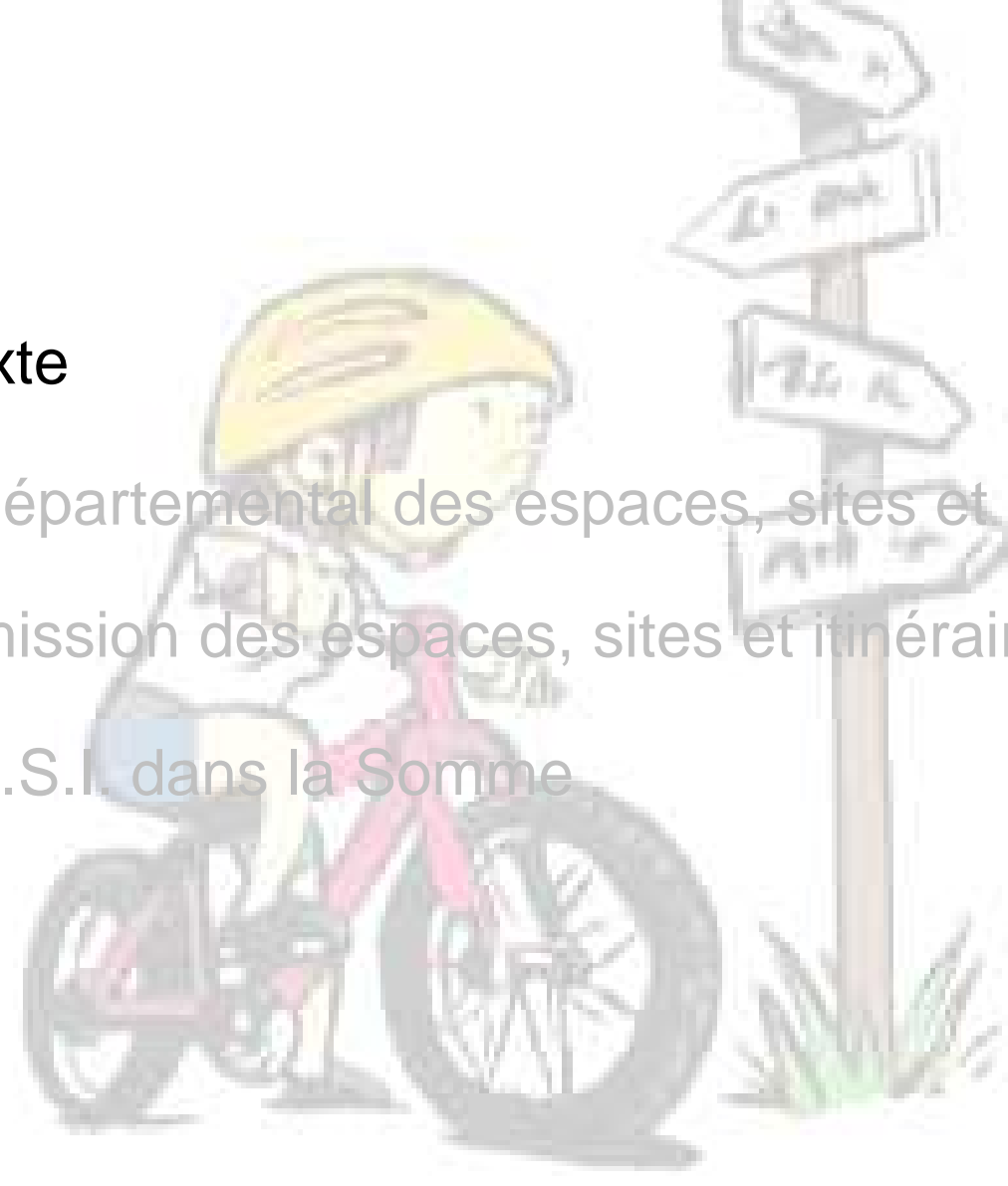


somme
LE CONSEIL GENERAL

Le développement maîtrisé des sports de nature : CDESI / PDESI dans la Somme

Sports de nature et développement durable

Colloque UFOLEP 16 janvier 2009

- 
- ❶ Le contexte
 - ❷ Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires
 - ❸ La Commission des espaces, sites et itinéraires
 - ❹ La C.D.E.S.I. dans la Somme

Comment s'engager dans une démarche respectueuse des principes du développement durable tout en répondant à la demande grandissante de pratiques sportives de nature ?

Le législateur introduit la notion de

« **développement maîtrisé des sports de nature** »

Pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature sur les territoires, l'Etat donne, en 2004, la **compétence** aux **Départements** (code du sport art L311-3). A cette fin, Les Conseils généraux doivent élaborer un **plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature** (P.D.E.S.I.)

Remarque : depuis 1983, les Départements ont la compétence en matière d'itinéraires de randonnée. Sa compétence est donc élargie à l'ensemble des sports de nature.

Le défi

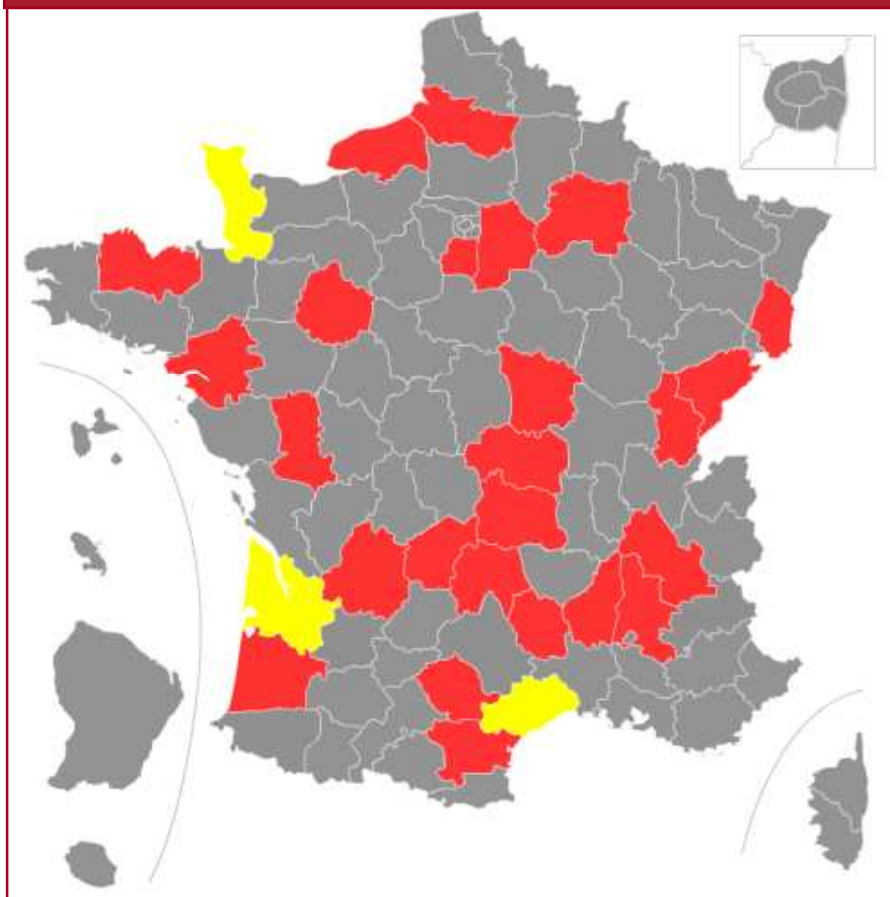
- ➔ Encourager le développement des sports de nature, dans le respect de l'environnement, des droits relatifs à la propriété et des autres usages

Clé de réussite

- ➔ Dans la mesure où les sports de nature intéressent de nombreux acteurs, publics et privés, le développement maîtrisé des sports de nature doit s'appuyer sur une large concertation.
- ➔ Pour organiser cette concertation, les Départements doivent instituer une **Commission départementale des espaces, sites et itinéraires** (C.D.E.S.I.), placée auprès du Président du Conseil général.

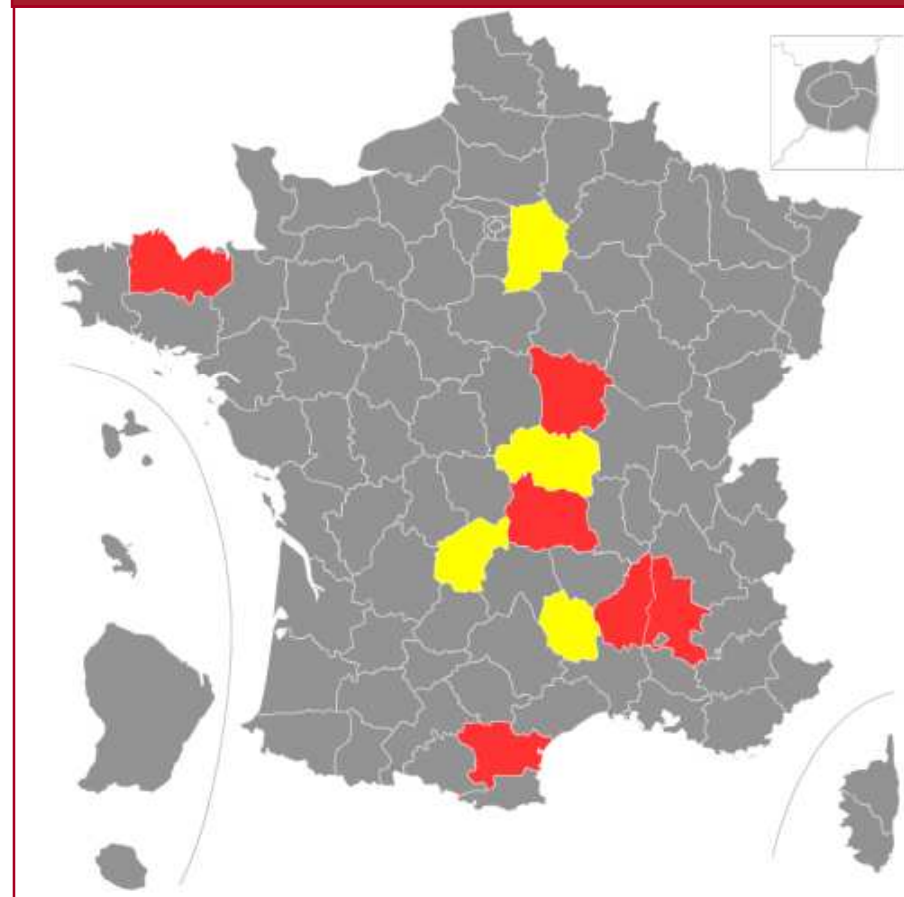
① Le contexte

Les CDESI instituées et réunies



- CDESI instituées mais non réunies
- 25 CDESI instituées et réunies

Les PDESI votés et mis en oeuvre



- PDESI en cours d'élaboration
- 6 PDESI votés et mis en œuvre

Contexte local :

- ☺ un département rural bénéficiant de nombreux espaces naturels,
 - ☺ un positionnement géographique favorable
 - ☺ une forte demande des habitants et des visiteurs pour les activités de nature
 - ☺ un patrimoine naturel et culturel riche et diversifié
- ☹ un patrimoine naturel fragile, à préserver
 - ☹ des conflits d'usage potentiels entre les différents usagers (présence forte des pêcheurs, des chasseurs, des propriétaires agricoles),
 - ☹ un développement touristique contrasté entre le littoral et le reste du département



① Le contexte

⇒ un potentiel

- à développer...
- à valoriser...
- à maîtriser...

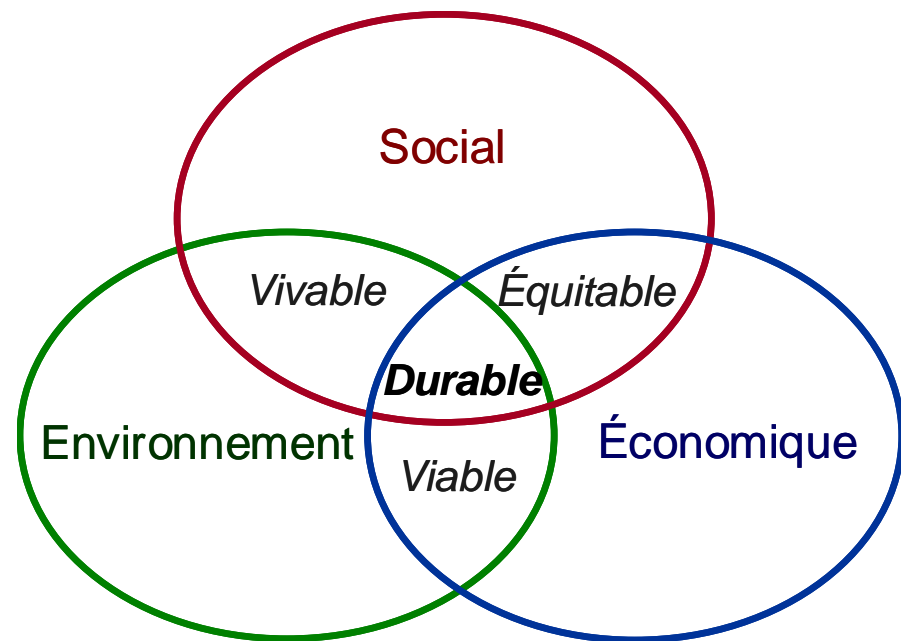


- ① Le contexte
- ② **Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires**
- ③ La Commission des espaces, sites et itinéraires
- ④ La C.D.E.S.I. dans la Somme



Sports de nature et développement durable

Les sports de nature portent des enjeux économiques, sociaux et environnementaux et, à ce titre, s'inscrivent dans un objectif de développement durable



Quels enjeux pour le département ?

Social

- ➔ favoriser l'égal accès de tous à la nature et aux loisirs sportifs
- ➔ garantir la cohésion sociale entre tous les usagers de l'espace naturel : action concertée avec l'ensemble des acteurs, anticipation et gestion des conflits

Environnement

- ➔ préserver et valoriser notre patrimoine naturel
- ➔ sensibiliser les pratiquants à l'environnement
- ➔ améliorer le cadre de vie des habitants

Economie

- ➔ améliorer l'attractivité du territoire en diversifiant l'offre d'activités de loisirs nature
- ➔ participer à l'économie touristique du département (hébergement, restauration, tourisme rural...) ⇒ emplois
- ➔ concilier la pratique des sports de nature avec les activités économiques existantes (agriculture...)

② Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires



Le P.D.E.S.I.



Objectif : pérenniser l'accès aux lieux de pratique sportive de nature sans pour autant compromettre les objectifs de préservation de l'environnement, l'exercice d'autres activités et le droit de propriété

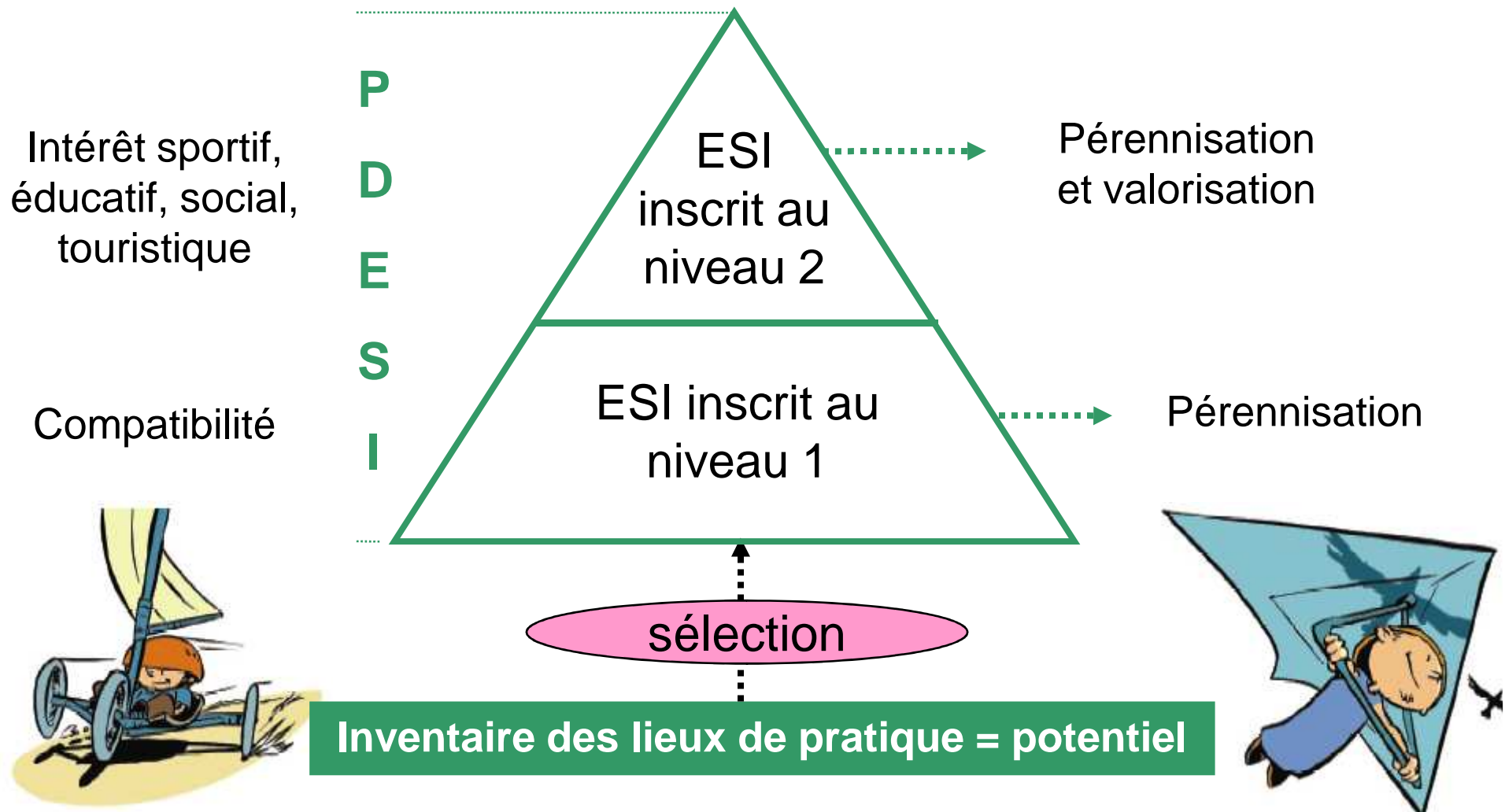
Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires


Inscrire un espace, site ou itinéraire (ESI) au plan, c'est :

- ➔ l'identifier comme un **lieu de pratique sportive de nature** dont le Conseil général, avec l'appui de la CDESI, souhaite prioritairement **garantir l'accès aux pratiquants**
 - ➔ s'assurer que tous projets susceptibles de porter atteinte à ce lieu ou aux activités qui s'y déroulent seront **portés à la connaissance de la CDESI** afin qu'elle émette un **avis** sur leur opportunité et propose, le cas échéant, les adaptations nécessaires
- ➡ garantir le maintien des activités sportives de nature

2 Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires

Les choix stratégiques d'inscription dans la Somme



- 
- A stylized illustration of a person riding a brown horse. The rider is wearing a blue cap and a light blue shirt. The horse is facing right. The illustration is semi-transparent and serves as a background for the text.
- ① Le contexte
 - ② Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires
 - ③ La Commission des espaces, sites et itinéraires**
 - ④ La C.D.E S.I. dans la Somme

La Commission départementale des espaces, sites et itinéraires

Qu'est ce que la C.D.E.S.I ?

- ➔ C'est une instance de concertation, de consultation et d'expertise placée auprès du Président du Conseil général

Ses missions, définies par le législateur

- ➔ concourir à l'élaboration et à la gestion du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs au sports de nature
- ➔ être consultée et émettre des avis

Elle doit pouvoir également

- ➔ anticiper et gérer les conflits d'usages,
- ➔ être force de proposition, notamment en matière de sécurité des pratiques, de valorisation du territoire, d'analyse de la demande et des flux de fréquentation, d'approche environnementale dans la gestion des ESI...

La Commission départementale des espaces, sites et itinéraires

L'élaboration du PDESI

- ➔ recenser les lieux de pratique sportive de nature (inventaire), sélectionner ceux qui répondent aux critères d'éligibilité et proposer au Conseil général leur inscription au plan,
- ➔ favoriser la concertation entre les propriétaires, gestionnaires et utilisateurs des espaces naturels,
- ➔ proposer des modalités de pérennisation (conventions à passer avec les propriétaires et les gestionnaires d'espaces naturels en application du code du sport, du code de l'urbanisme et du code de l'environnement).

La Commission départementale des espaces, sites et itinéraires

La consultation de la CDESI

La CDESI est consultée

- ➔ sur toute modification du plan
- ➔ sur tout projet d'aménagement
- ➔ sur toute mesure de protection des espaces naturels

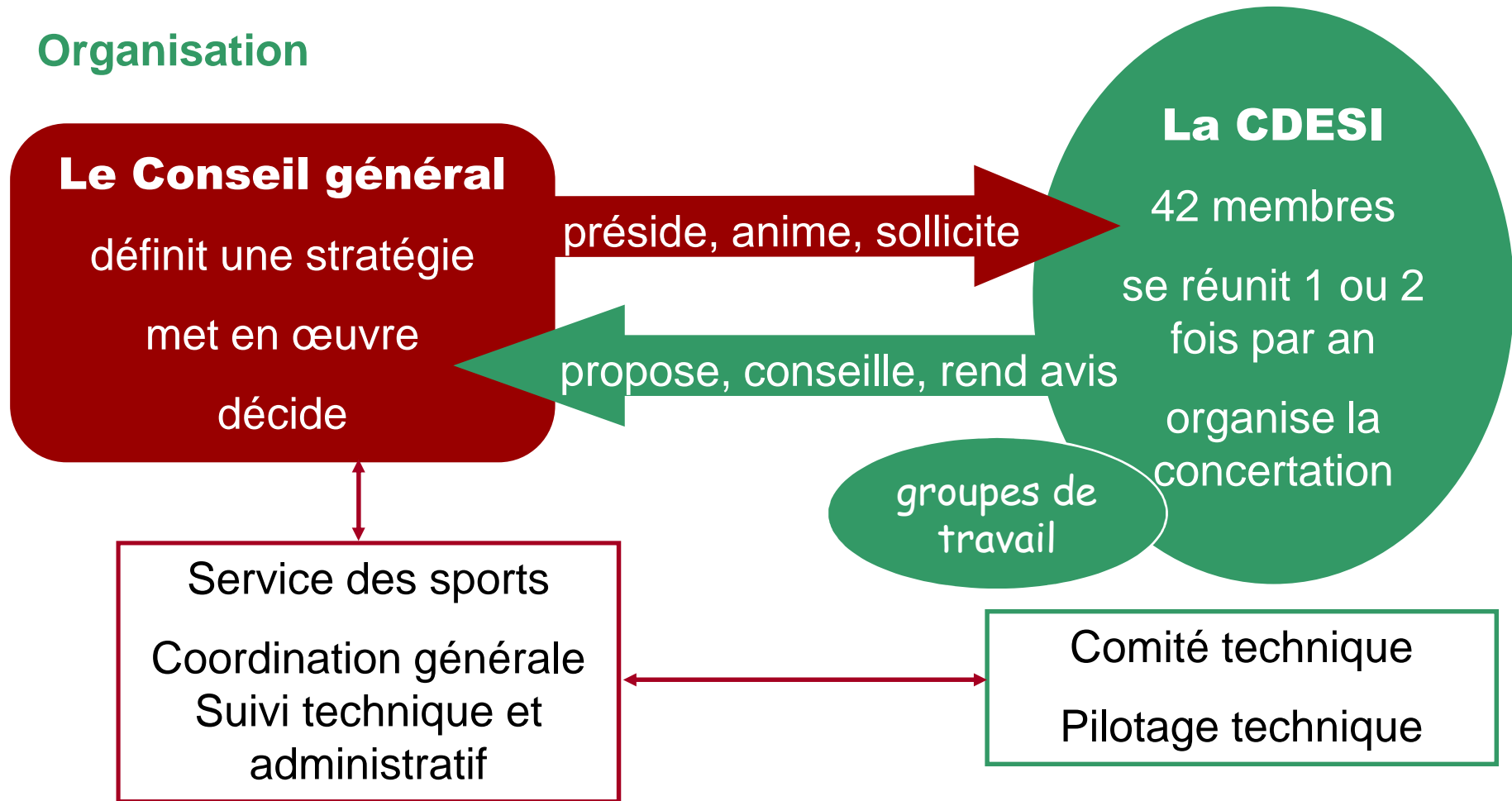
susceptible d'avoir une incidence directe et sérieuse sur l'exercice des sports de nature dans les ESI inscrits au PDESI



La CDESI rend avis et propose, le cas échéant, des alternatives

- 
- ① Le contexte
 - ② Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires
 - ③ La Commission des espaces, sites et itinéraires
 - ④ La C.D.E.S.I. dans la Somme

Organisation



La CDESI de la Somme s'est réunie pour la première fois en novembre 2006

Composition

Institutionnels

6 conseillers
généraux

3 représentants de
l'Etat (DRDJS, DIREN,
DRT)

CD Tourisme,
Association des
maires de la Somme,
Chambre
d'agriculture, Voies
navigables de France
et Conservatoire de
l'espace littoral

Mouvement sportif et secteur professionnel

Le CDOS

9 comités
départementaux désignés
sur proposition du CDOS
et représentant les
différentes familles de
sports de nature

L'UNSS,

Les sports motorisés
Le tourisme équestre
Un prestataire de services
sportifs de nature

Autres gestionnaires et usagers d'espaces naturels

Gestionnaires : Propriété
forestière, Conservatoire
des sites naturels, ONF,
Propriété privée rurale,
Syndicat mixte baie de
Somme - grand littoral
Picard, Picardie nature,
Ass. de préfiguration du
PNR Picardie Maritime

Usagers : CPIE, pêcheurs,
chasseurs, foyers ruraux,
UDAF, Union des offices du
tourisme, Association de
développement des VVV

4 La C.D.E.S.I. dans la Somme

Les deux grands chantiers de la CDESI de la Somme

Conflits d'usages :
développer
une compétence
médiation au sein de la
CDESI



Formation

Sélectionner, selon une grille
de critères, des espaces, sites
et itinéraires en vue de leur
inscription au plan

Phase expérimentale en 2009

Itinéraires VTT (UFOLEP) et équestres

Sites et itinéraires de randonnée
nautique (CD canoë-kayak)

Espaces et sites de voile (CD voile)

Phase opérationnelle en 2010

C'est par la concertation avec l'ensemble des acteurs et la prise en compte des principes du développement durable que les sports de nature pourront se développer de façon durable.

Merci de votre attention

